

REGLEMENT OPERATION VIVEZ LA MAGIE DE NOEL

CALENDRIER DE L'AVENT DIGITAL

Du 01 au 24 décembre 2023

Article 1 : Société Organisatrice

La société GROUPE PARTOUCHE, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 192 540 680 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 588 801 464, dont le siège social est situé au 141 bis rue de Saussure 75017 Paris, représentée par Monsieur Fabrice PAIRE Président du Directoire, ci-après dénommée « la Société Organisatrice », organise une opération promotionnelle dénommée « **Vivez la magie de Noël** » qui se déroulera du 01 au 24 décembre 2023 dans l'ensemble des casinos Partouche situés en France.

Article 2 : Casinos Partouche participant à l'opération

Les casinos suivants ci-après dénommés « les casinos » participent à l'opération :

AGON-COUTAINVILLE
AIX EN PROVENCE
ANDERNOS
ANNEMASSE
ARCACHON
BANDOL
BERCK
CABOURG
CALAIS
CANNES
CONTREXEVILLE
DIEPPE
DIVONNE
EVAUX-LES-BAINS
FORGES
GREOUX-LES-BAINS
HYERES
JUAN LES PINS
LA GRANDE MOTTE

LA ROCHE POSAY
LA TREMBLADE
LE HAVRE
LE TOUQUET
LYON "LE PHARAON"
LYON VERT
NICE Palais de la Med.
PALAVAS
PLEINAIR
PLOMBIERES
PLOUESCAT
PORNIC
PORNICHET
ROYAT
SAINT AMAND
SAINT GALMIER
SALIES DE BEARN
VAL ANDRE
VICHY GRAND CAFE

Article 3 : Conditions de participation

La participation à l'opération est ouverte à toute personne cumulant les conditions suivantes :

- Majeure (les mineurs même émancipés ne peuvent participer à l'opération),
- Non interdite de jeu, au sens de la réglementation des jeux des casinos,

- Non frappée d'un classement « A Ne Pas Recevoir »,
- Titulaire d'une carte de fidélité Players Plus ou titulaire d'une pièce d'identité en cours de validité,
- Titulaire d'un compte en ligne Partouche,
- N'appartenant pas aux membres du personnel de la société, ainsi que leurs conjoints, ascendants et descendants directs,
- Ayant accepté le présent règlement et ayant renoncé à tout recours relatif aux conditions d'organisation, notamment en ce qui concerne les données personnelles mentionnées aux articles 7 et 8 du présent règlement.

La participation sera considérée comme nulle pour toute personne ne respectant pas les conditions ci-dessus :

- Au moment de la participation,
- Au moment de la remise d'un lot.

La Société Organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

Article 4 : L'Opération

L'opération "**Vivez la magie de Noël**" s'articule autour d'une mécanique présentée sur la landing page : <https://www.partouche.com/magie-de-noel> **via un jeu digital 100% gagnant.**

Cette mécanique est détaillée à l'article 4.2.

4.1 Modalités de participation

Pour participer à l'opération, le client devra du 01 décembre 2023 à 10h00 au 24 décembre 2023 à 23h59 :

1. Se rendre sur la landing page <https://www.partouche.com/magie-de-noel>
2. Se connecter à son compte Partouche afin de participer à un jeu thématique Noël

4.2 Déroulement de l'opération

Après avoir procédé aux différentes modalités de participation mentionnées en 4.1., le client aura la possibilité de participer à un jeu digital 100% gagnant lui permettant de remporter l'un des lots mentionnés à l'article 5.

Précisions :

Il est précisé que l'offre est valable une fois par personne par jour.

Article 5 : Dotations

5.1. Liste des lots

Au titre de la présente opération, le participant peut espérer remporter les dotations suivantes :

> Liste des lots du JEU DIGITAL 100% GAGNANT

DOTATIONS PRINCIPALES : 1 PAR JOUR ET PAR PERSONNE						
Type de dotation	Quantité	Type de livraison	Modèle	Prix unitaire HT	Total HT	Total TT
LOTS HIGH TECH						
Téléphone mobile Iphone	1	Livraison Casino	Iphone 15 noir 128 gigas	807,50 €	807,50 €	969,00 €
Téléphone mobile Samsung	1		Samsung Z flip5 6,7' Nano SIM 5G 256 GO Graphite	999,17 €	999,17 €	1 199,00 €
Console de jeu PS5	1		Console Sony PS5 Edition standard	458,33 €	458,33 €	549,99 €
Ecouteurs sans fil AirPods	1		Airpods pro 2ème génération	232,50 €	232,50 €	279,00 €
Enceinte bluetooth Marshall	2		Enceinte bluetooth Marshall Emberton noir	91,66 €	183,32 €	219,98 €
Trottinette électrique	1		Trottinette électrique Xiaomi Mi Electric Scooter Essential avec un cadenas	249,99 €	249,99 €	299,99 €
Tablette tactile Ipad	1		Apple Ipad 10,9" 64GO argent wifi 10ème génération	491,66 €	491,66 €	589,99 €
Montre connectée Apple	1		Montre connectée Apple Watch SE GPS 2ème génération	232,50 €	232,50 €	279,00 €
AUTRES TYPES DE LOTS						
Panier garni LeNôtre	1	Livraison Casino	Coffret Exception composé de 8 produits	193,80 €	193,80 €	193,80 €
Machine à café Delonghi/Nespresso	1		Cafetière Delonghi Nespresso Vertuo Lattissima ENV 300.B 1500 W Noir	333,33 €	333,33 €	399,99 €
Magimix cook expert	1		Robot cuiseur Magimix Cook Expert Connect 18916 1700 W Noir	916,66 €	916,66 €	1 099,99 €
1 an de jeu	1		50€ de crédits de jeu par mois pendant 1 an	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Carte cadeau Galeries Lafayette	2		Carte cadeau Galeries Lafayette, durée de validité (1 an) et d'un montant de 500€	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Carte cadeau Fnac	2		Carte cadeau Fnac, durée de validité (1 an) et d'un montant de 200€	250,00 €	500,00 €	500,00 €
Panoplie SMEG	1		Une bouilloire smeg KLF04BLEU température réglable 2400W noir + Un grille-pain smeg TSF02 2 fentes noir	310,82 €	310,82 €	372,98 €
Aspirateur Dyson	1		Dyson V15 Detect Absolute	665,83 €	665,83 €	799,00 €
Voyage de votre choix	1		Un voyage dans la destination de votre choix (à réserver auprès de l'agence NOSAMI)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
PRODUITS PARTOUCHE						
Séjours 2 nuits	3	Livraison Casino	2 nuits pour 2 en chambre standard comprenant petit-déjeuner, dîner au restaurant du casino, 1 boisson par personne et	290,92 €	872,76 €	872,76 €

			15€ de crédits de jeux par personne.			
NFT Joker Club	1	Envoi digitalisé	1 NFT de la collection Joker Club Partouche donnant accès à des avantages exceptionnels	150 €	150 €	150 €
Total	24			8 724,67 €	10 098,17 €	11 274,47 €

Les prix des dotations sont susceptibles d'évoluer, ces derniers sont donnés à titre indicatif.

Des lots de consolation seront offerts pour tous les autres participants n'ayant pas remporté les lots ci-dessus.

LOTS DE CONSOLATION : 1 PAR JOUR ET PAR PERSONNE			
Type de dotation	Euros	Ventilation	Quantités
2 €	92 223 €	74%	46 112
5 €	12 463 €	4%	2 493
10 €	3 116 €	0,5%	312
10% bonus - 50€ max	24 925 €	8%	4 985
20% bonus - 50€ max	12 463 €	2%	1 246
50% bonus - 50€ max	7 789 €	0,5%	312
Café	11 839 €	10%	6 231
1 repas pour 2 personnes	9 970 €	0,5%	312
Cocktail	2 804 €	0,5%	312
Total	177 592 €	100%	62 313

5.2. Remise des dotations

Lots concernés	Conditions de remise
Lots high-techs	<p>Pour obtenir son gain le participant sera contacté par le Service Clients Partouche, par téléphone ou par mail.</p> <p>Le gagnant aura jusqu'au 31/01/2024 pour récupérer son lot dans le casino choisi. Passé ce délai, son lot sera définitivement perdu.</p>
Autres types de lots	<p>Pour obtenir son gain le participant sera contacté par le Service Clients Partouche, par téléphone ou par mail.</p> <p>Le gagnant aura jusqu'au 31/01/2024 pour récupérer son lot dans le casino choisi. Passé ce délai, son lot sera définitivement perdu.</p>
Produits Partouche	<p>Séjour 2 nuits, le participant sera contacté par le Service Clients du Groupe Partouche par téléphone ou par mail : afin d'effectuer sa réservation.</p>

	Pour le NFT Joker Club, le participant devra contacter le support Joker Club par mail : jokerclub@partouche.com afin d'effectuer sa demande de NFT.
Lots de consolation	Le client recevra un QR code par SMS. Il se rendra en casino pour scanner le QR code sur la borne, récupérer son ticket et se rendre en caisse pour obtenir son gain.
Crédits promotionnels	Les lots « Crédits Promotionnels » et “bonus” mentionnés à l'article 5.1 sont à retirer à la caisse des machines à sous d'un casino participant au plus tard, le 30 janvier 2024 .
Restauration	Les lots “café”, “1 repas pour 2 personnes” et “cocktail” mentionnés à l'article 5.1 sont à retirer au bar ou au restaurant d'un casino participant.

Il est précisé que pour bénéficier de son lot, le client contacté par le service client Partouche devra donner réponse sous 5 jours maximum. Il est rappelé que les lots sont :

- **Strictement personnels** : et ne pourront être transférés à un tiers pour quelque motif que ce soit.
- **Non échangeable** : Le lot ne peut être échangé contre d'autres lots, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service.
- **Non remboursables** : le lot ne peut pas faire l'objet d'un retour contre paiement d'une somme d'argent.
- **Remplaçables à la seule discrétion de la Société Organisatrice** : la Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer le lot offert par un lot de valeur équivalente ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance du lot prévus dans des délais raisonnables ;
- **Destinées aux personnes non interdites de jeu et non ANPR** : pour les lots à consommer au sein du casino,

Par ailleurs, les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation de l'opération n'ont pas de valeur contractuelle quant aux caractéristiques du lot finalement.

Article 6 : Droit de modification

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de prolonger l'Opération à tout moment, et d'apporter des modifications à ce règlement, par avenant qui dans cette éventualité sera affiché dans l'enceinte du casino.

En conséquence, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté cette opération devrait être annulée ou simplement reportée.

Il est précisé qu'outre les cas considérés comme « cas de force majeure » habituellement par la jurisprudence, seront également considérés comme cas de force majeure, les interruptions/défaillances du réseau internet nécessaire à l'enregistrement des participants, à leur désignation et à l'attribution des lots.

Article 7 : Manifestations publi-promotionnelles

Les participants autorisent par avance la Société Organisatrice de cette opération à utiliser leurs noms et prénoms, photo et leurs coordonnées à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.

En particulier, les gagnants permettent que leur nom et prénom, photo et coordonnées apparaissent clairement sur le site internet et réseaux sociaux de la Société Organisatrice.

Article 8 : Données personnelles

Les données collectées dans le cadre de l'Opération sont destinées à la SA Groupe Partouche, responsable de leur traitement, et à ses filiales. Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à la réalisation de l'Opération, et ne sont pas transférées à quelque tiers que ce soit.

Pour les clients membres du programme de fidélité Players Plus, ces données permettent également d'améliorer et de personnaliser les offres commerciales du groupe et de communiquer sur les divertissements et opérations promotionnelles, proposées régulièrement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression, et de portabilité des données qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'accueil du casino.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, et en cas de litige introduire un recours auprès de la CNIL.

Article 9 : Généralités

Le règlement est :

- **Obligatoire** : la participation à l'Opération est soumise exclusivement au présent règlement, et implique du participant son acceptation pleine et entière, et la renonciation à tout recours relatif aux conditions d'organisation et de déroulement de celui-ci, ainsi que l'acceptation pure et simple de l'attribution des lots. ^[OBJ]Aucune réclamation ne sera admise et toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation, ou tout cas d'espèce non prévu dans ce règlement sera tranché souverainement par la Société Organisatrice, dont les décisions seront sans appel.
- **Soumis au droit français** : le règlement de l'Opération est exclusivement régi par la loi française.

- **Disponible à l'accueil des casinos participants** : le règlement peut être remis gratuitement sur simple demande à l'accueil d'un Etablissement participant.

Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain ou de participer de façon irrégulière aux tirages, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions de l'article 313-1 et suivants du Code Pénal.